REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
.....
SECRETARIAT D'ETAT
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES FORETS
.....

BP : 34430
Yaoundé
Tél: 2 22 23 92 28
Site web: www.minfof.gov.org

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE
.....
SECRETARIAT OF STATE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DEPARTMENT OF FORESTRY
.....

N° 0263 /CRP/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SAG Yaoundé, le 03 DEC 2025

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Forêts et de la Faune informe les Opérateurs économiques de la filière bois détenteurs des titres d'exploitation forestière valides, des forêts communautaires et des forêts communales, qu'un délai de route de **quinze (15) jours** leur est accordé au courant de l'exercice 2025, du **1er Janvier au 15 janvier 2026,** pour notamment leur permettre d'acheminer leurs produits jusqu'au lieu de destination.

Pendant cette période, aucun abattage et enregistrement de bois sur DF10 n'est autorisé en dehors des titres ayant déjà été prorogés.

Il leur est toutefois rappelé que les lettres de voiture (LVG/LVD) en circulation doivent être obligatoirement soumises dans l'application SIGIF2, condition pour pouvoir bénéficier de la mesure susvisée.

Le Ministre des Forêts et de la Faune compte sur l'esprit civique des opérateurs économiques et les assure de la disponibilité permanente de ses services à leur endroit.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Republic of Cameroon
Le Ministre
Ministry of Forestry and Wildlife
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Jules Doret Ndongo

Copie :
- *Syndicats et Associations de la profession forestière*
- *DRFOF*

CamScanner